

VERS QUELS MÉTIERS?

- Cultures marines (fonction de la conduite du navire, avec restrictions)

PRÉ-REQUIS, CONDITIONS D'ACCÈS

- Être titulaire d'un certificat d'aptitude médicale à la navigation en cours de validité.
- Être titulaire du certificat de marin-ouvrier aux cultures marines, niveau 1
- Être titulaire de l'attestation de suivi de la formation sécurité en mer
- Avoir 16 ans au moins le jour du dépôt de sa demande de certificat
- Autres équivalences de titre ou attestations, nous consulter

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Epreuves orales terminales
- Attestation d'acquisition du module CM-2 (cultures marines 2) et certificat attestant la validation de l'enseignement médical de niveau I.
- Certificat de marin-ouvrier aux cultures marines de niveau 2, niveau de qualification 3, délivré par le Ministère de la Mer, par le biais de la Direction Interrégionale de la Mer
- Pas de possibilité de validation partielle
- RS : N°26018
- Date d'enregistrement : arrêté du 30/05/2016 relatif à la délivrance des certificats d'aptitude permettant d'exercer des fonctions sur les navires armés aux cultures marines. <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/26018/>
- Date d'échéance d'enregistrement : 01/01/2025

UN TREMPLIN POUR...

- Exercer des fonctions de marin-ouvrier de niveau 2, chargé de la conduite des navires de charge armés aux cultures marines n'effectuant qu'une navigation diurne en eaux abritées, de longueur inférieure à 24 mètres, de puissance motrice inférieure à 250 kW, la décision d'appareillage étant sous la responsabilité du chef d'exploitation
- Accéder au niveau supérieur (patron 1)

QUELQUES CHIFFRES (1)

- 100 % de réussite à l'examen en 2023-2024 (18 reçus sur 18 présentés)
- 0 % de taux d'abandon en cours de formation
- 6 mois après la formation :
 - 4 % en poursuite d'études
 - 96 % sur le marché de l'emploi dont :
 - 100 % en emploi

TARIFS (1)

- Coût de formation prise en charge par le financeur (accessible sur : <https://www.francecompetences.fr/referentiels-et-bases-de-donnees/>)
- Frais liés à la vie résidentielle (hébergement, restauration...) accessible sur le site internet : www.mfrchallans.fr

ACCESSIBILITÉ HANDICAP



Bâtiments aux normes d'accessibilités aux personnes à mobilité réduite.

Accessibilité à la formation : nous consulter pour étudier avec notre référente handicap, Delphine NAUD, la faisabilité selon le handicap



SITE DE FORMATION

MFR CHALLANS
97 rue des Plantes
85300 CHALLANS
02 51 68 21 49
mfr.challans@mfr.asso.fr
www.mfrchallans.fr

CERTIFICAT DE MARIN OUVRIER AUX CULTURES MARINES DE NIVEAU 2

MINISTÈRE DE LA MER

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

DURÉE

- Une session par an (voire deux sessions par an)
- En avril (voire une session supplémentaire en septembre)
- 28 heures en centre

RYTHME DE LA FORMATION

- Formation étalée sur 1 semaine
- 5 jours en centre
- Sessions en centre sur les mortes eaux

STATUTS

- Scolaire Ministère Agriculture
- Apprentissage jusqu'à 30 ans (Prise en charge par les OPCO d'une partie des frais d'hébergement et de restauration)
- Contrat de professionnalisation
- Stagiaire de la formation continue adulte

LA FORMATION EN MFR

Etablissement privé, associatif, en contrat avec l'Etat

Le cursus de formation est constitué de la formation menant à l'acquisition du module CM-2 (cultures marines 2), et des modules de formation attestant la validation de l'enseignement médical de niveau I. (Arrêté du 30 mai 2016 relatif à la délivrance des certificats d'aptitude permettant d'exercer des fonctions sur les navires armés aux cultures marines – Titre III – Article 5)



(1) Détails et mise à jour le site internet de la MFR ou par téléphone

(2) Pourcentage des jeunes et/ou des adultes ayant réalisé la totalité de l'année scolaire

(3) Les chiffres concernent la dernière année scolaire

Numéro siret : 786 390 211 000 13

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°52850105985 auprès de la préfecture de la région des Pays de la Loire. Cet enregistrement ne vaut pas agrément

sur
28
heures

OBJECTIFS ET CONTENUS DE LA FORMATION

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES :

- Conduire et manœuvrer un navire armé aux cultures marines.
- Identifier et négocier les marques de balisage. Identifier les feux et marques des navires. Appliquer les règles de barre et de route. Utiliser un compas de route.
- Citer les principaux organes d'un moteur thermique, contrôler, mettre en fonctionnement et conduire un moteur thermique en respectant les règles de protection de l'environnement.
- Mettre en service des centrales et appareils hydrauliques en respectant les normes de sécurité.
- Suivre un cap, utiliser un compas. Tenir un cap, un alignement. Modifier sa route en fonction des conditions de mer, de vent, de courant. Appareiller, accoster, amarrer, mouiller, prendre un coffre. Manœuvrer pour repêcher un homme tombé à la mer. Prendre les dispositions pour un remorquage
- Réaliser les nœuds usuels et faire une épissure sur cordage.
- Maîtriser les connaissances liées à l'hygiène et à la prévention des risques
- Maîtriser les connaissances liées à l'aide médicale en mer et à la consultation télé-médicale

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL :

- Navigation : 8 heures
- Moteur-Hydraulique : 6 heures de pratique
- Manœuvrer : 10 heures de pratique
- Hygiène et prévention des risques : 3 heures
- Aide médicale en mer et consultation Télé-médicale de niveau 1 : 1 heure

MÉTHODES MOBILISÉES (1)